|  |  |
| --- | --- |
|  | **MISE A DISPOSITION DE CAPTEURS**  *Charte d’engagement réciproque* |

La Ville de Rennes et la MCE, avec l'aide financière de l'ADEME et l'appui de nombreux partenaires, co-animent le projet de mesure citoyenne de la qualité de l'air à Rennes : **Ambassad'Air**. Le projet vise à développer la culture de la qualité de l'air auprès des rennais, en les impliquant activement dans la mesure, dans l'analyse, dans les propositions pour améliorer sa qualité. Le projet se traduit par la mise à disposition de capteurs, pour une durée limitée, à un groupe de volontaires. La présente Charte d'engagement encadre la relation entre les porteurs du projet et chaque volontaire, pour la partie spécifique de mise à disposition des capteurs.

**Les acteurs du projet Ambassad'Air**

***- La Ville de Rennes*** : le Service Santé-environnement co-anime le projet en lien avec la MCE. C'est la Ville qui est propriétaire du kit de mesure. Les services communication et numériques contribuent au projet dans leur domaine respectif.

***- La Maison de la Consommation et de l'environnement*** : la MCE est chargée d'animer le projet Ambassad'Air et d'être l'interlocutrice pour les volontaires pour toute question relative au projet

***- les partenaires*** : Air Breizh est le partenaire scientifique référent dans la mesure de la qualité de l'air. L'EHESP (Ecole des hautes études en santé publique) est chargé de suivre et évaluer le projet. L'ADEME (Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie) Bretagne co-finance le projet. D’autres acteurs de proximité ou associatifs interviennent, dont Gulliver qui travaille au développement de capteurs, d’application mobile ou de site internet libres. Les partenaires peuvent être mobilisés, par l’intermédiaire de la Ville ou de la MCE, selon les besoins.

***- les volontaires*** : il s'agit d'habitants résidant ou travaillant sur un quartier test (Villejean-Beauregard ou Blosne), ayant rempli le formulaire d'inscription et ayant suivi les formations (sur la qualité de l'air, sur les capteurs)

**Le kit de mesure**

Ce dernier comprend :

- un capteur Air Beam (propriété de la Ville de Rennes)

- un smartphone (propriété de la Ville de Rennes) avec l'application Air Casting

- un cordon d'alimentation électrique (propriété de la Ville de Rennes)

**Charte d’engagement réciproque**

**ARTICLE 1 - Mise à disposition de capteurs**

La Ville de Rennes et la MCE s’engagent à configurer un kit de mesure pour chaque volontaire. Début 2017, la MCE s’engage à fournir à chaque volontaire un kit de mesure fonctionnel.

**ARTICLE 2 - Assistance**

En cas de difficulté ou de dysfonctionnement, les volontaires s’engagent à contacter le chargé de mission de la MCE (par mail, téléphone, à la MCE). Ce dernier s’engage à résoudre le problème dans les meilleurs délais et dans la mesure du possible.

**ARTICLE 3 - Utilisation**

Les volontaires s’engagent à utiliser le kit de mesure, dans le strict cadre de l’expérimentation Ambassad’Air, à réaliser un grand nombre de mesures, à les sauvegarder, en suivant le mode d'emploi et les protocoles fournis. Les volontaires s’engagent à utiliser le kit de mesure en préservant son intégrité (éviter les chutes, la pluie notamment). Ils s’engagent à ne pas prêter à une tierce personne le kit de mesure. Autant que possible, ils communiqueront au chargé de mission les expérimentations qu'ils effectuent. Les données produites seront publiques, libres et ouvertes.

**ARTICLE 4 - Dégradation, perte, vol**

En cas de dégradation, perte ou vol de tout ou partie du kit de mesure, les volontaires s’engagent à signaler le plus rapidement possible au chargé de mission de la MCE. Et à faire marcher leur responsabilité civile en cas de dégradation, perte ou vol. La Ville de Rennes ne saurait être tenue responsable de tout dégât causé par le matériel mis à disposition.

**ARTICLE 5 - Restitution**

La mise à disposition du kit de mesure se fait pour une durée d’environ 2 mois. Sur simple demande de la MCE, les volontaires s’engagent à restituer le kit de mesure.

**ARTICLE 6 - Productions**

Les volontaires sont invités à partager leurs expériences entre eux. Dans la mesure du possible, il est souhaité qu'ils participent aux séances de travail en commun (mesure en groupe, échange sur les résultats, etc.). Ils sont invités à faire toute proposition qui puisse contribuer à améliorer le projet ou la qualité de l'air dans leur quartier ou plus largement sur Rennes. MCE et Ville de Rennes s’engagent à prendre en compte ces propositions.

***Cette charte est le fruit d’une rédaction Ville de Rennes / Maison de la Consommation et de l’Environnement / Gulliver. Elle reste ouverte à toute amélioration de votre part.***

A Rennes, le :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| La Ville de Rennes | La MCE | Le volontaire |
|  |  |  |